

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 10 décembre 2021

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Rosaria SWIADEK, Séverine PASTORE, Christelle GUILLEMINOT, Marion ALEXANDRE et Agnès GRILLOT
MM. Patrick LARONZE, Patrick JURY, Aimé MAIERON, Stéphane GIRARD, Patrick CAMUS, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Loïc GARNIER a donné pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Benjamin LEDOUX a donné son pouvoir à M. Gérard DURAND

Secrétaire : Mme Agnès GRILLOT

1 - Convention pour le Fonds de Concours « entretien des chemins ruraux », pour l'investissement

Une demande de Fonds de Concours, pour l'entretien de chemins ruraux pour la section « investissement » (réfection du chemin Allée de Brandon-Champiteau), transmise à la CUCM en juin dernier, a reçu un avis favorable de la commission dudit Fonds de Concours.

Les travaux ont été réalisés pour un montant total de 4 729,50 € HT et la facture a été acquittée.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la CUCM afin de percevoir le versement d'un montant de 2 364,75 €, soit 50 % du coût des travaux.

2 - Convention portant mutualisation des ressources et groupement de commande CUCM

Une mutualisation des ressources et groupement de commande peut être effectuée entre la CUCM et les Communes de Le Breuil, Ciry-le-Noble, St Bérain-sous-Sanvignes, St Sernin du Bois et St Pierre-de-Varennes pour le marché des Transports Scolaires qui doit être renouvelé pour la rentrée de septembre 2022. M. le Maire avait donné un pré-accord à la condition qu'il y ai au moins 4 communes adhérentes. Il apparaît à ce jour que Saint Sernin du Bois adhérera également.

M. le Maire rappelle que le gain n'est pas garanti à ce jour, mais cette adhésion nous permettrait d'avoir un contrat mieux rédigé, plus pointu, établi par la CUCM.

Ce marché aura une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022 ; il pourra être reconduit deux fois et prendre fin au 31 août 2025.

La commune du Breuil sera la coordinatrice du groupement de commande.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention d'une part, et d'autre part, l'autorise à désigner parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres de la commune, un représentant titulaire et un suppléant.

Pour mémoire, la commission est composée ainsi :

Titulaires =	Patrick CAMUS	Suppléants =	Stéphane GIRARD
	Patrice LARONZE		Loïc GARNIER
	Aimé MAIERON		Patrick JURY

Sont désignés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

- M. Patrick CAMUS comme titulaire
- M. Patrick JURY comme suppléant.

3 - Vente d'une partie de l'impasse de l'église

Les nouveaux propriétaires de la maison située au n° 2 de l'impasse de l'église souhaitent acquérir une partie de l'impasse (environ 25 m de long sur 2 m de large).

M. le Maire, en accord avec ses adjoints, leur a proposé un montant de 560 €, tout en précisant que les frais de bornage et de Notaires seront à leur charge.

M. Julien TAURAND et Mme Virginie MARTELLETTI acceptent cette proposition.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, autorisent la vente de ce terrain.

4 - Portage foncier à l'EPF Doubs BFC

La Commune a besoin d'être accompagnée pour le projet d'achat de la parcelle située « Champ de la Ranche » en vue de créer un futur lotissement.

L'Établissement Public Foncier et très apprécié des communes, il revend au prix de l'achat. Le portage peut aller jusqu'à 14 ans.

Les frais de portage sont de 1% par an HT du montant total de l'acquisition sur une durée de 4 ans, au-delà de 4 à 10 ans le taux passe à 1, 5%. Le coût annuel pour notre commune serait environ de 1 800 € par an.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, acceptent de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier du Doubs et autorisent M. le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

5 - Création d'un budget annexe pour un lotissement, assujetti à la TVA

Il vous est demandé l'autorisation de créer un budget annexe pour le lotissement de « La Ranche ».

La création de ce budget annexe est obligatoire ceci afin que les opérations concernant le lotissement soient bien distinctes par rapport au budget habituel de notre commune. Une étude sera réalisée afin de trouver les solutions les mieux appropriées pour établir au mieux ce budget annexe, emprunt ou ligne de trésorerie.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, autorisent donc M. le Maire à créer ce budget annexe pour le lotissement La Ranche.

6 - Tarifs 2022 pour la Salle des Fêtes

Pour mémoire, les tarifs de 2021 :

. Associations Commune (1 location gratuite /an)	= 100 € + 20 €	+ frais d'électricité et de chauffage
. Associations Extérieures WE	= 420 € + 30 €	-----
. Associations Extérieures semaine (mardi, mercredi et jeudi sauf 1 ^{er} jeudi du mois)	= 100 € + 30 €	-----
. Particuliers Commune WE	= 250 € + 30 €	-----
. Particuliers Extérieurs WE	= 420 € + 30€	-----
. Vin d'Honneur Part. Commune	= 100 € + 30€	-----
. Vin d'Honneur Extérieurs	= non louée	

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que ces tarifs soient maintenus pour 2022.

Une liste de vaisselle et ustensiles sera annexée à la délibération pour indiquer les tarifs en cas de casse ou de perte.

7 - Tarifs 2022 pour les concessions cimetièrè

Tarifs 2021 :

. Concession cimetièrè :	15 ans = 165 €	30 ans = 330€
. Ancien columbarium :	15 ans = 165 €	30 ans = 330 €
. Nouveau columbarium :	15 ans = 330 €	30 ans = 500€
. Cav'urnes :	15 ans = 500 €	30 ans = 800 €
. Mini tombes :	15 ans = 150 €	30 ans = 300 €

Inscription dans le logiciel = 32 € pour toute inhumation

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que ces tarifs soient maintenus.

8 - Autorisation pour demander l'attribution de subventions diverses (DETR, AAP, etc.)

Cette délibération ne devait pas avoir lieu car elle avait été prise et entérinée lors du Conseil du 24 septembre dernier.

Or, à la rédaction du rapport, la partie subvention a été intégrée à la partie délégation donnée au Maire. Les deux devaient être dissociées car cela prête à confusion.

9 - Informations et questions diverses :

- M. le Maire fait la lecture d'un courrier de remerciements de M. et Mme Emmanuel de VILLÈLE pour l'hommage rendu à Jacques de Masin, Maire honoraire.
- L'inauguration du nouveau Nom de notre Salle des Fêtes en hommage à Paul CORNU aura lieu le dimanche 12 décembre à 10h30.
- Fermeture de l'agence postale et du secrétariat de mairie, du 23 au 29 décembre inclus.
- Galette des Rois pour nos écoliers en lien avec l'APEV, le vendredi 7 janvier
- Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 7 janvier 2022 à 18 h 30 (personnes invitées, Nom commençant par la lettre A à D, 1^{er} tiers. Cette cérémonie est susceptible d'être annulée du fait du contexte sanitaire en cours.
- Accueil d'un marché des producteurs le vendredi 5 août de 17h à 21h, place de la Salle des Fêtes.
- Audit Énergétique École Maternelle
Le Bureau d'Etudes OUDOT nous a remis son rapport le 2 décembre dernier. Ce dernier est très bien réalisé, nous ferons une réunion en janvier prochain avec la Commission « Bâtiments Travaux » afin de vous donner les conclusions dudit rapport.
- Micro Crèche
La signature de l'acte de vente aura lieu le 23 décembre à l'étude de Maître Renaud ANDRIEU.
- Travaux à l'étage de la Mairie
Les travaux sont en cours. Nous allons nous renseigner afin de revoir l'isolation du grenier. En effet, la laine de verre existante n'est plus performante, sa rénovation nous permettrait d'obtenir une meilleure isolation du bâtiment.
- École Maternelle
Les 6 petites tables demandées sont commandées et l'installation du placard avec les portes coulissantes dans le couloir sera réalisée pendant les vacances de Noël par l'entreprise DIAS.
- Salle des fêtes
Il est prévu cet hiver, dans la mesure du possible, de carreler la pièce de stockage des tables et chaises, ceci afin d'éviter le problème de niveau avec le couloir.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 28 Janvier 2022 à 20 h 00